

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08.12.2017

Dossier complet le :

25.01.2018

N° d'enregistrement :

2017-2868

#### 1. Intitulé du projet

AGRANDISSEMENT D'UN ETANG A DES FINS D'IRRIGATION AGRICOLES

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GAEC LA MENANTERIE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur BARBARIT Mickaël

RCS / SIRET

4 0 1 1 1 7 5 6 9 0 0 0 1 2

Forme juridique

GAEC

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16c projet d'hydraulique agricole, y compris projet d'irrigation et de drainage de terre.	3.2.3.0°2 Plans d'eau permanents ou non dont la superficie est supérieure à 01 ha mais inférieure à 3 ha (D) 1.3.1.0°1 Prélèvement > à 8 m <sup>3</sup> /h * (en Vendée de nouveaux volumes sont disponibles Le prélèvement doit cependant être prévu dans le plan de répartition fourni par l'Établissement Public du Marais Poitevin.)

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Affouillement et exhaussements pour agrandissement d'un étang à des fins d'irrigation agricole.

Remplissage de la retenue via les eaux de drainage et de ruissellement de surface issues du bassin versant de l'étang.

Il n'existe pas de réseau d'irrigation à ce jour. Il n'est pas prévu d'enfouissement de réseau. Les tubes permettant l'acheminement de l'eau seront posés à même le sol.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Agrandissement d'un plan d'eau existant, ne répondant pas à la réglementation. (fossé de déconnexion et surverse.)

Remodelage et déplacement des digues fortement endommagées par les ragondins.

Atteindre une capacité de stockage de 35 000 m<sup>3</sup> contre 3 900 m<sup>3</sup> actuellement.

L'objectif du projet étant d'assurer l'irrigation minimum des cultures aux stades décisifs, afin de sécuriser la production et favoriser le développement de la biodiversité sur l'exploitation. (Exemple conserver et favoriser la présence des insectes pollinisateurs comme l'abeille domestique avec l'exploitation de ruches sur l'exploitation, l'abeille sauvage avec plusieurs essaims présents, la présence de bourdons terrestres et espèces de papillons.)

Le but étant aussi de pérenniser l'exploitation agricole et conserver l'ensemble du personnel actuel.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux sont prévus pour une durée d'un mois.

-arrachage des saules entourant l'étang actuel, représentant 170 ml. Les chênes présents au nord et au sud de la futur digue seront conservés et une attention particulière sera faite lors de la phase travaux pour les protéger.

-démolition des digues existantes

-curage et re-creusement du plan d'eau existant

-confection d'une clé d'ancrage et d'étanchéité en retrait de la digue actuelle ( afin de réduire les infiltrations et assurer un maintien de la digue, la liaison barrage-sol sera assurée par cette clé d'ancrage.)

-extraction et mise en place de l'argile pour confection de la digue.

-compactage ( technique dite "pied de mouton) des matériaux constitutifs de la tranchée d'ancrage et des digues.

-nivellement et compactage du fond de la réserve et des talus décaissés.

-creusage du fossé de déconnexion obligatoire

-construction de la surverse et autres éléments de sécurité.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

-observation et surveillance de routine

-transcription des informations

-suivi approfondit à la première mise en eau (surveillance des étapes de remplissage) et sortie d'hivers.

-entretien courant au long de l'année ( fauchage et faucardage)

-surveillance et régulation des espèces animales nuisibles notamment le ragondin.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau.

3.2.3.0. Plans d'eau, permanents ou non :2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (D).

1.3.1.0°1 Prélèvement > à 8 m3/h \* (en Vendée de nouveaux volumes ont été attribués sur la Zone de Répartition des Eaux), notamment sur le bassin du Lay.

Le projet se situe en ZRE, mais il n'est pas concerné par la rubrique. Le prélèvement doit cependant être prévu dans le plan de répartition fourni par l'Etablissement Public du Marais Poitevin.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface miroir actuelle du plan d'eau:	2 600m <sup>2</sup>
Surface miroir du projet	8 000m <sup>2</sup>
hauteur moyenne de la digue en forme de L	3 m
Longueur totale de la digue estimée (l'étude technique et les sondages à la pelle mécanique détermineront la longueur exacte)	150ml
Surface de la base de la digue estimée	1 400 m <sup>2</sup>
Volume de la digue estimé	4 200 m <sup>3</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**Lieu-dit La Tarrionnière  
85110 SIGOURNAIS**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. - 0° 9 8' 44 " 14 Lat. 46° 7 2' 23 " 49

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

SIGOURNAIS

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non 

Déclaration d'existence par antériorité.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 Les Batardes et le Fief du Champ Blanc située à 1.17 km ZNIEFF 2 Vallée du Lay et zones voisines dans le secteur St PROUANT-MONSIREIGNE située à 1.4km (source DREAL)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(source DREAL)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(source DREAL)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Château partiellement classé à 1.6 km Périmètre du château à 1.1 km (source DREAL)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la pré localisation des services de la DREAL une Zone humide à 40m au sud-ouest est notifiée. non impactée par l'agrandissement. Les investigations terrain confirme une zone humide recensée par la commission communale, représentant une surface de 600m <sup>2</sup>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation Risque sismique Risque météorologique Risque rupture de barrage Risque transport de matière Dangereuses
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble de la commune se situe en Zone de Répartition des Eaux. L'OUGC, le Syndicat Mixte du Marais Poitevin accorde à ce jour de nouveaux prélèvement de volume d'eau.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Périmètre de protection de la retenue de Rochereau (bande des 300m située à 1.4 kml) (Source ministère)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone la plus proche: directive oiseaux (FR5212011) située à environ 22kml (Source DREAL)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Château partiellement classé à 1.6 kml Périmètre du château à 1.1 kml (source DREAL)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule les eaux superficielles, issues du ruissellement du bassin versant (terres drainées et non drainées) seront captées, durant la période autorisée, pour le remplissage de l'étang. Soit 35 000 m3
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun aménagement supplémentaire n'est prévu pour le captage de volume supplémentaire.  Le fond de la retenue sera rendu étanche par argile compactée de manière à stopper l'infiltration des eaux retenues. Aucun aménagement n'est prévu pour un captage supplémentaire.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des matériaux présents sur le site seront utilisés pour la création de la retenue.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun matériaux ne sera importé pour la création du projet. L'argile présente sur le site étant en quantité suffisante selon les sondages effectués.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seul l'habitat des espèces nuisibles (terrier de ragondin) sera impacté. Les essaims et autre habitats présents sur l'exploitation sont situés hors périmètre du projet. Un linéaire de saules des vanniers représentant 170 ml sera arraché, celui ci étant implanter dans la surface en eau projetée. Une compensation est déjà effectuée sur l'exploitation qui représente 22 kml de haies, entretenues de façon a favoriser au maximum l'intérêt pour la biodiversité autour des parcelles exploitées en cultures biologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Surface agricole: La parcelle du projet est actuellement en prairie. La surface supprimée sera rectifiée lors de la déclaration PAC.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque rupture de barrage Risque transport de matière Dangereuses (Source préfecture de la Vendée)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation Risque sismique Risque météorologique (Source préfecture de la Vendée)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, les interventions sur le site seront réalisées aux heures ouvrables. Une fois les travaux réalisés, aucune nuisance, car une pompe électrique sera installée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La déconnexion du plan d'eau et la surverse permettront le libre écoulement dans le milieu. Ici, via le fossé situé en aval qui s'écoulera vers le ruisseau de Chassais situé à 600ml du plan d'eau existant.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe hors des secteurs de protection du patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager recensés aux alentours.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface du projet diminuera la surface exploitable du GAEC de 6 000m <sup>2</sup>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Une zone humide de faible fonctionnalité a été recensée par la commission communale et confirmée par l'étude terrain, celle-ci représente une surface d'environ 600m<sup>2</sup>

Après avoir étudié la doctrine Eviter, Réduire, Compenser; la présence actuelle de l'étang, la topographie du terrain et la ressource en matériaux présents sur place, il sera inévitable d'impacter la majeure partie de la zone humide.

Une compensation équivalente à 600m<sup>2</sup> sera réalisée avec un aménagement permettant une meilleure fonctionnalité.

Le projet a été pensé, de façon à éviter l'abattage des grands chênes situés au nord de l'étang, ainsi que la haie située au sud, constituée de chênes et de frênes. L'implantation de la digue telle qu'elle a été prévue évitera l'abattage des grands arbres et réduira l'impact total de la zone humide.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'évaluation environnementale, n'est, à mon sens, pas nécessaire.

Le projet n'impacte aucune zone protégée ou sensible. La biodiversité présente sur l'exploitation, et pour laquelle Mr Barbarit porte une réelle attention, ne sera pas perturbée.

Le prélèvement > 8 m<sup>3</sup>/h sur ZRE s'intègre dans la révision de volume attribué par le Syndicat Mixte du Marais Poitevin, (désigné gestionnaire) sur le secteur du projet, Bassin du Lay.

La zone humide représentant une surface relativement faible sera compensée à fonctionnalité égale voire supérieure sur une même superficie.

Les services de la DDTM de la Vendée ont visité le site projet le 04 décembre dernier.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Pré étude de cadrage du projet.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SIGOURNAIS

le, 8 décembre 2017

Signature

